

# COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 14 juin 2022  
Date de l'affichage : 14 juin 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 68  
Nombre de conseillers présents : 43 + 9 pouvoirs  
Nombre de conseillers votants : 52

**OBJET : ASSAINISSEMENT – SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION EN TERRAIN PRIVE – CONSTITUTION DE SERVITUDE HAMEAU DE HEZ A VILLERS-SAINT-SÉPULCRE**

Numéro de la Délibération : 220623-DC-81

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

**Etaient présents :**

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Mickaël DEQUIN, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Hubert CABORDEL, Jean-Pierre CHATRON, Jean-Marie NIGAY, Sébastien FERNET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Guy LAFOREST.

**Etaient absents :**

Mmes Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Michèle BRICHEZ, Nadia MORIA, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT, Angélique ANDRE.

MM. David LAZARUS, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE, Pascal WAWRIN.

**Dont représentés :**

- M. David LAZARUS par Mme Marie-France SERRA.
- Mme Nathalie SABOT par M. Guillaume NICASTRO.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Gérard AUGER par M. Bernard ONCLERCQ.
- M. Robert JOYOT par Mme Danielle DEBLIECK.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Véronique PAUL par M. Pierre DESLIENS.
- M. Pascal WAWRIN par M. Alain ARNOLD.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard ONCLERCQ, conseiller communautaire de la commune de Neuilly en Thelle.

**OBJET : ASSAINISSEMENT – SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION EN TERRAIN PRIVE – CONSTITUTION DE SERVITUDE HAMEAU DE HEZ A VILLERS-SAINT-SÉPULCRE**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

***Vu :***

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L. 5211-3 ;
- Le code civil et notamment ses articles 637 à 639, 686 à 689, 691, 697 à 702 ;
- Le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2122-4 ;
- Les statuts de la Communauté de communes Thelloise et notamment l'arrêté préfectoral en date du 19 juin 2017 modifiant les statuts en actant la prise de compétence assainissement ;

***Considérant :***

- Qu'à l'occasion de la réalisation d'un lotissement, il a été nécessaire de poser une canalisation en terrain privé, permettant de rejoindre la canalisation existante, elle-même objet d'une servitude et qu'en conséquence, il y a lieu de constituer une servitude de passage de canalisation sur les parcelles de pré cadastrées section AA n°45 lieudit Hez d'une contenance de 41 a 58 ca et section AA n°37 lieudit Hez d'une contenance de 7 a 02 ca sur la commune de VILLERS-SAINT-SÉPULCRE ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE,**

- **CONSTITUE** une servitude de passage de canalisation sur des parcelles de pré, cadastrées section AA n°45 lieudit Hez d'une contenance de 41 a 58 ca et section AA n°37 lieudit Hez d'une contenance de 7 a 02 ca sur la commune de VILLERS-SAINT-SÉPULCRE ;
- **CONFIE** la rédaction de l'acte de constitution de la servitude de canalisation Hameau de Hez à VILLERS-SAINT-SÉPULCRE à un notaire convenu entre les parties ;
- **AUTORISE** monsieur le Président ou son représentant à signer les actes à intervenir entre les propriétaires des fonds dominants et la Communauté de communes (fonds servant) ;

***Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20230622-220623-DC-81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Affichage : 27/06/2023